



LA MOBILITÉ EST EN NOUS



Paris, le 12 septembre 2020

Convention Citoyenne pour le Climat / Transition énergétique dans le TRM : un échange de vues mais certainement pas une concertation.

Les organisations professionnelles du Transport routier de marchandises ont été conviées ce jour à une réunion de présentation des mesures proposées par la Convention Citoyenne pour le Climat concernant le secteur. Au-delà de l'objectif partagé par tous, ce fut une réunion sans espace de concertation qui devrait pourtant trouver sa traduction dans un futur projet de loi. Tant sur le fond que la forme, les organisations professionnelles dénoncent des mesures inadaptées et une absence totale de dialogue pour un enjeu pourtant crucial, pour la profession.

Les Ministères de la Transition écologique et des Transports ont organisé ce jour une réunion destinée à présenter aux professionnels du secteur les mesures proposées par la Convention Citoyenne pour le Climat (CCC) et retenues par le Président de la République en ce qui concerne le Transport routier de marchandises.

Initialement présenté comme une réunion de concertation, cet échange a finalement consisté en une présentation des mesures de la CCC et pour lesquelles les organisations professionnelles ont fait part de leurs interrogations et des inquiétudes des entreprises.

Les représentants de la Convention Citoyenne ont indiqué que ces mesures étaient gouvernées par la volonté de réduire la part modale du transport routier au profit du ferroviaire, et qu'ils ne disposaient d'aucun mandat de négociation.

Pour rappel ces mesures visent à imposer une formation des conducteurs routiers à l'éco-conduite tous les deux ans, supprimer la ristourne gazole dont bénéficient les transporteurs routiers moyennant des aides à l'acquisition de véhicules propres, instaurer une vignette poids-lourds tout en supprimant la taxe à l'essieu et imposer des clauses environnementales dans les contrats de transports.

La FNTR, l'Union TLF et OTRE ont souligné le décalage de ces mesures avec les exigences de compétitivité économique et européenne et les Directives existantes. Elles ont également relevé qu'il convenait d'appréhender la complémentarité des modes plutôt que de les opposer. Enfin, il est indispensable de prendre en compte les efforts volontaires des entreprises pour réduire leurs émissions.

Les organisations professionnelles entendent exprimer leurs inquiétudes. Elles avaient travaillé avec les Ministères de la Transition écologique et des Transports à un contrat de transition énergétique pour le secteur qui devait être signé en mars dernier. Sans nouvelles de cet engagement, les mesures annoncées aujourd'hui se substituent-elles à ce contrat ?

Les professionnels du transport sont en droit de s'interroger sur la stratégie du Gouvernement pour leur secteur. Qui est leur interlocuteur pour construire la transition énergétique du secteur pour les 20 prochaines années ? Le Parlement ? Le Gouvernement ? La Convention Citoyenne pour le Climat ? Ou le Président de la République ?

Contacts presse :

FNTR – Vanessa IBARLUCEA – 07 84 38 69 44 – vanessa.ibarlucea@fntr.fr

OTRE – Jean-Marc RIVÉRA - 06 30 12 37 37 - jeanmarc.rivera@otre-direction.org

Union TLF – Blandine GUYON – 06 07 09 17 07 – bguyon@e-tlf.com